



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 4 juillet 2018

Monsieur Eric Lopez
Commissaire enquêteur
Mairie de Mont de Marsan
Mairie de Saint-Pierre du Mont

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation loi sur l'eau requise au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement pour l'autorisation du système d'assainissement et la nouvelle station d'épuration de Mont de Marsan Jouanas

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre les observations de la Fédération SEPANSO Landes en vous priant de bien vouloir excuser notre transmission tardive. Il nous a fallu du temps pour faire une lecture critique des différentes pièces du dossier. Nous avons apprécié la qualité des productions et on peut féliciter les rédacteurs qui ont évité les nombreuses redites que nous trouvons malheureusement trop souvent dans les dossiers présentés lors d'enquêtes publiques. Nous avons observé que le pétitionnaire a utilisé le terme classique de Station d'Epuration, sans doute pour faciliter la lecture des citoyens habitués à cette appellation ; en effet on utilise désormais l'expression « station de traitement des eaux usées » qui est plus conforme puisqu'elle ne laisse penser que les effluents rejetés sont parfaitement épurés. Nous avons d'ailleurs observé que le pétitionnaire a bien intégré l'évolution réglementaire puisque dans le dossier 14sbo092_dle_jouanas_moyens_surveillance_v8.pdf lorsqu'il est question des moyens de surveillance il est écrit : « *Les nouvelles modalités de surveillance conformes à la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction seront prises en compte dans le système d'auto-surveillance de la STEP de Jouanas.* ». Nous avons essentiellement concentré nos observations sur deux problématiques : les odeurs, les effluents rejetés et les déversoirs d'orage

Observation Odeurs :

S'il est indiscutable que la réalisation de la nouvelle unité de traitement représente divers progrès, il semble regrettable que le projet ne traite pas mieux les odeurs. Sauf erreur de notre part, il n'y a pas d'explication au fait qu'une partie de l'ouvrage ne soit pas confinée ; cette absence, alors qu'il y a des habitations proches, va induire des nuisances olfactives. Il est à craindre que le gestionnaire se contente d'avoir recours a posteriori à des parfums pour masquer les mauvaises odeurs alors qu'on se pose des questions à propos des impacts sanitaires de diverses molécules odoriférantes. Ne serait-il pas possible de confiner ces émissions olfactives pour les traiter comme les autres ?

Observations relatives aux effluents rejetés dans les milieux naturels

Le pétitionnaire évoque à plusieurs reprises les micropolluants métalliques en expliquant comment ceux-ci peuvent être maîtrisés au niveau des boues. Il est question également au moins une fois des HAP sans que nous soyons en mesure de comprendre si ceux-ci seront effectivement maîtrisés. Mais hélas nous n'avons pas trouvé de mention des tensio-actifs alors que ceux-ci posent des problèmes sérieux aux milieux naturels et qu'on les retrouve même au niveau des plages de l'océan ! Même problème identifié pour les substances médicamenteuses ! Pour quelles raisons ces problèmes n'ont pas fait l'objet d'un examen, Cette absence est d'autant plus étonnante que le pétitionnaire n'ignore aucunement la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction. La SEPANSO demande donc au pétitionnaire de bien vouloir apporter toutes les informations utiles pour maîtriser ces micropolluants.

Observations relatives aux déversoirs d'orages (DO)

Là encore la nouvelle structure va permettre de réduire les impacts des rejets des déversoirs d'orages. S'il y a moins de 20 jours de déversements décomptés et s'il est prévu des marges en fonction des incertitudes, la SEPANSO se demande pourquoi le pétitionnaire ne présente un scénario en fonction des calculs de probabilités présentés par les scientifiques qui travaillent sur l'évolution des climats.

La question est d'autant plus importante que la gestion des situations de crise (Etude d'impact page 108) mentionne clairement le recours aux systèmes de by-pass en cas de dysfonctionnement. Nous espérons que les mesures de sécurité prévues permettront d'éviter l'utilisation de by-pass.

Conclusions :

La SEPANSO a bien conscience que la perfection n'est pas atteignable pour des raisons économiques et financières. Nous avons bien noté que le projet s'accompagnerait d'un projet de méthanisation... Nous ne pouvons toutefois pas nous contenter des améliorations attendues (voir les attentes évoquées ci-dessus).

Nous rappelons ce que nous avons toujours souhaité : des bassins tampons pour améliorer la qualité des effluents rejetés dans le milieu naturel. Nous avons d'ailleurs enregistré avec satisfaction que notre revendication a été satisfaite ailleurs qu'en Aquitaine ; ainsi l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a publié un document intitulé « Zone de rejet végétalisée : un concept qui fait ses preuves dans le bassin Rhin-Meuse » (32 pages). Nous espérons donc que les porteurs du projet s'efforceront d'améliorer encore celui-ci

En vous remerciant pour l'attention accordée à nos observations, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>